



USAM VOILE BREST
Port du Moulin Blanc
AVIS DE COURSE
Coupe du cinquantenaire d'UNIQUA
Mercredi 14 Juillet 2010

Autorités organisatrices

L'USAM Voile, affilié à la Fédération Française de Voile et associé à L'association de classe UNIQUA-France organise la Coupe Du Cinquantenaire d'UNIQUA 420, rassemblement de 420 de tous les âges le mercredi 14 Juillet 2010 à Brest au **Port du Moulin Blanc 29200 Brest**.

1/ Règles

La régata sera régie par :

- 1 . 1 . les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1 . 2 . les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1 . 3 . les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1 . 4 . En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2/ Publicité:

L'épreuve est classée en catégorie C selon l'article 20 du règlement de l'ISAF

3/ Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux séries **420 , mixte et féminin**. Chaque concurrent résidant en France doit être titulaire d'une licence FFVoile (licence fédérale en cours de validité, visée par le médecin, autorisation parentale pour les mineurs).

4/ Inscriptions et Frais de participation

Les coureurs désirant participer à l'épreuve doivent adresser par courrier leur pré-inscription à l'aide du formulaire ci-joint à :

USAM Voile
Port du Moulin Blanc
29200 BREST

accompagnée d'un chèque d'inscription établi à l'ordre de USAM Voile.

Les frais d'inscriptions sont de:

Sans Repas Coureur	: 10€
Avec Repas Coureurs	: 30€
Repas supplémentaire	: 10 €



CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

La confirmation des inscriptions se déroulera le mercredi 14 juillet 2010 de 9h à 11h à la **maison du nautisme Port du moulin Blanc**.

Lors de la confirmation d'inscription les coureurs devront **obligatoirement** fournir :

- leur licence 2010 avec le cachet médical à jour (Aucun certificat médical ne sera délivré par l'organisation)
- les mineurs devront présenter une autorisation parentale

5/ Programme :

Mercredi 14 juillet	13h	Journée du Cinquantenaire d'UNIQUA
	20h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses, raid Proclamation des résultats Repas coureurs

6/ Jauge

Tous les voiliers devront être munis d'un bout de remorquage en conformité avec leurs Règles de Classe.

7/ Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription.

8/ Parcours

Le maximum de courses est de **4**.

Les parcours pourront être de type trapèze, triangle, banane ou raid.

9/ Pénalités

8.1 : La RCV 44.2, rotation de 2 tours s'appliquera

8. : La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article C1.2 des règles de classe

10/ Classement

1 course est nécessaire pour valider l'épreuve. Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses courues.

11/ Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, Décision de courir. L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, ou bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1000000€ . Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

13/ Renseignements complémentaires



Tél : +33 (0) 2 98 02 36 73

Courriel : USAMVOILE@wanadoo.fr

Site Internet: www.usam-voile.fr

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 - 2012

RRS 25

For all grade 4 and 5 competitions, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 competitions, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RRS 78.1 :

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, bylaws and regulations of the Administration.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



FICHE D'INSCRIPTION
Coupe du cinquantenaire D'UNIQUEA 420
Le mercredi 14 Juillet 2010

N° DE VOILE :

Marque du 420:

Année de construction;

	BARREUR	EQUIPIER
N° LICENCE
NOM
PRENOM
DATE DE NAISSANCE/...../...../...../.....
ADRESSE

E-Mail
N° ET NOM DE CLUB
N° ET NOM DE LIGUE
CATEGORIE (cadet, junior, senior..)
SEXE (F , M)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné....., autorise mon fils, ma fille
à participer à la compétition organisée par le club dedate.....

Fait à.....le..... signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné....., autorise mon fils, ma fille
à participer à la compétition organisée par le club dedate.....

Fait à.....le..... signature :